



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250121-2025_02-AR



N° 2025-02

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

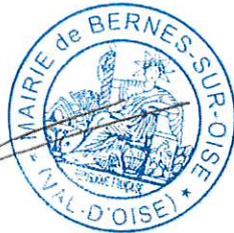
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention relative à la mise en place d'un éco-pâturage et d'une fauche associée par un éleveur au sein de l'espace naturel sensible du marais de Bernes sur Oise, avec le SMBO 95 – 2 Av du Parc – 95 032 CERGY PONTOISE et Mme Camille DUPONT-5 bis rue d'Asnières-95 270 BAILLON, pour une durée d'1 an, renouvelable trois fois, par reconduction tacite d'un an, à compter du 17 janvier 2025.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 21/1/2025

Le Maire,

Olivier ANTU



Date de diffusion : 24 janvier 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*